

Remettre en valeur des fonds de vallées livrés à la friche

Pierre GRANDADAM¹, 1999

Un espace désagrégé

Pierre Grandadam est maire d'une commune qui couvre 2300 hectares dans cette vallée des Vosges. Un seul agriculteur y vit encore. Progressivement l'industrie textile et bon nombre d'exploitations agricoles ont disparu. L'espace s'est désagrégé. Les habitants se sont résignés à accepter ces espaces délaissés. Chacun s'est habitué à la friche, a perdu la volonté d'occuper l'espace. L'image symbole de cette évolution est assez désolante : des friches et des zones marécageuses dans laquelle les sapins, pieds dans l'eau toute l'année, crèvent l'un après l'autre.

Jouer sur l'émotion pour susciter une réaction

En 1980, le District a souhaité initier une dynamique autour du paysage, afin de rouvrir les fonds de vallées, de les remettre en valeur. Première difficulté : un tel projet ne s'inscrit pas dans l'échelle de temps d'un budget communal annuel, ni d'un mandat communal. C'est le projet d'une génération qui nécessite l'adhésion de la population. C'est pour cette raison que la première opération a eu lieu, en 1986, sur les terrains les plus visibles : ceux qui longent la nationale 420. La Plaine du pont des bas s'étend sur 20 hectares alors détenus par 42 propriétaires ou indivisions, soit environ 70 personnes pour un total de 69 parcelles.

Pour que les habitants (propriétaires, agriculteurs...) réagissent et adhèrent à ce projet, le District a joué sur l'émotion qui les lie à leur territoire. Pierre Grandadam est en effet convaincu que « les espaces naturels concentrent une certaine force d'émotion. Il a fallu 10 ans pour raser une vieille usine désaffectée ; cela n'a soulevé aucune réaction. C'est un fait ».

Pour avoir à nouveau des espaces verts en herbe dans la vallée, il fallait des ruminants, vaches ou moutons. Cette idée est venue grâce à une rencontre avec un Suisse aux dires de qui ses vaches avaient quatre fonctions : la production de lait, la production de veaux, l'entretien de l'espace, enfin elles vivaient avec lui. « Il les appelait comme on appelle son chien » raconte Pierre GRANDADAM. Cette émotion existe bel et bien. C'est le cas dans les Vosges avec les petites vaches noires, tachetées ou dans le Massif Central avec les bêtes rousses à grandes cornes, sur les Grands Causses avec les moutons... On peut retrouver une harmonie entre les bêtes et un territoire fragile en créant un partenariat avec les agriculteurs qui, par leurs activités, entretiennent l'espace.

¹ Synthèse de l'intervention de Pierre Grandadam lors d'une rencontre sur les problèmes complexes liés au vivant, organisée par Sol et Civilisation en avril 1999

Un projet rassemblant de nombreux partenaires

Le projet a été étudié au niveau intercommunal au moyen d'un schéma paysager. Le District et les maires des communes concernées avaient pour objectif de mettre ces espaces ouverts à la disposition des agriculteurs de la vallée qui disposent ainsi de nouveaux pâturages. La formule juridique retenue a été celle de l'association foncière pastorale. Lorsque le choix du site est arrêté par le District et les communes, il s'agit d'identifier les propriétaires, de connaître le milieu, de monter le dossier et de réaliser les travaux de coupes, d'assainissement, etc. La liste des propriétaires est établie à partir du cadastre, du livre foncier. La phase de connaissance du milieu est la plus importante. C'est d'elle que dépend toute la réussite de l'opération. L'animateur technicien du District chargé du projet doit être capable de cerner rapidement la personnalité du propriétaire et de trouver l'argument qui le fera adhérer à la démarche. Pour cela il s'entoure de gens proches du terrain (élus, propriétaires) motivés par le projet. L'association prend la majeure partie des décisions concernant les travaux à réaliser, en concertation avec la DDAF² et le District. Les propriétaires, avec le temps, assurent par eux-mêmes la vie de l'association.

Aujourd'hui 14 associations regroupant quelque 900 propriétaires ont été créées pour plus de 250 hectares de terrains.

Le prix des terrains réhabilités est hors de portée de l'agriculteur qui fauchera la parcelle et l'utilisera comme pâturage. L'investissement et la remise en état reviennent donc à la collectivité. L'entretien du terrain est à la charge de l'agriculteur. Dans certains cas, il a fallu créer de toutes pièces une exploitation agricole, faute d'agriculteurs dans la commune. Ceux-là sont liés par un contrat de fermage aux collectivités locales. Il n'y a pas de problèmes de répartition de droits à produire, en particulier des quotas laitiers de vente directe dans cette opération qui voit certaines exploitations s'agrandir et d'autres être créées. En effet, l'agriculture du Bas-Rhin est globalement riche et les agriculteurs de la plaine ne se sentent pas concurrencés par cette forme d'agriculture de montagne.

Les agriculteurs de la Haute-Bruche n'ont plus la dynamique nécessaire pour initier un projet d'aussi long terme. Un agriculteur croule sous le travail et n'a d'autre choix pour survivre que de conjuguer au mieux les moyens dont il dispose. Si l'Union Européenne fait en sorte que le maïs rapporte plus, il cultivera du maïs. Et ce projet de gestion de l'espace ne s'inscrit pas dans cette logique. « Nous voulions produire du plaisir » insiste Pierre Grandadam. Ce sont donc les élus qui ont porté le projet. Les propriétaires de terrains habitant la Haute-Bruche comprennent la démarche. Les autres propriétaires, ayant quitté le territoire, veulent spéculer sur son devenir, mais font en général confiance à la municipalité. Certains ont voulu vendre. Le District a donc mené une politique d'une part, de soutien à l'acquisition de terrains et d'autre part, d'aménagement foncier. Le District a participé à l'acquisition de 20 hectares. Pour cela, il a mobilisé des fonds du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'Europe. Une opération groupée d'amélioration foncière (OGAF) a été lancée par les collectivités territoriales et l'ADASEA³ afin de supprimer les boisements incongrus. Elle complète actuellement le dispositif d'aides.

² Direction départementale de l'agriculture et des forêts

³ Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

Des résultats satisfaisants

Avec le temps, les habitants de la vallée ont réellement adhéré au projet qui est soutenu par les conseils municipaux. Ainsi, les présidents des associations foncières pastorales sont postier, cuisinier ou pompier. Certains terrains ne sont pas mis en valeur par un agriculteur mais par les membres d'une de ces associations qui achètent des moutons au printemps, les font brouter tout l'été, se les partagent à l'automne et organisent un méchoui. Cela dure depuis 5 ans.

Aujourd'hui, le District intervient encore. Cependant les acteurs locaux se sont approprié le projet. Ils pressentent que l'amélioration de la qualité du paysage est potentiellement un argument de valorisation des produits de la vallée. Mais le travail sur ce sujet n'est pas assez avancé pour en faire un réel argument de vente des produits agricoles ou touristiques.

Sur la durée, des phases de réflexion sont nécessaires, pour maintenir le cap. C'est une des raisons pour lesquelles Pierre Grandadam a participé à la journée de travail organisée par Sol et Civilisation. Le projet est simple, mais il fonctionne. « Ma fierté c'est que je n'ai plus grand chose à faire pour lui » conclut Pierre Grandadam.